

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 25 septembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Philippe CORNEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Gildas HÉMERY, Frédéric LE LANN, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Bertrand POULMARC'H, pouvoirs à Dominique TILLIER
Sylvie VIGOIROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Olivier DELBOT, pouvoirs à Françoise PENCALET
François GUET, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Isabelle CLÉMENT, pouvoirs à Christelle DRÉANO

Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

DELIBÉRATION N° DDAV-25-09-01

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2024

RPQS en annexe.

Rapporteur : André GUILLEMOT

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés annexé ;

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets fait obligation aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS).

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Vu le porté à connaissance de la commission Déchets et algues vertes en date du 28 août 2025,

Vu le porté à connaissance du bureau communautaire en date du 15 septembre 2025,

Le rapport est présenté aux Conseillers communautaires, qui après en avoir débattu, décident de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés établi pour l'année 2024.

Fait et délibéré le 25 septembre 2025.

La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Ronan KERVAREC

